

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 27/11/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 27/11/20
Affichage le : 17/12/20
Transmission préfecture le : 17/12/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20201211-lmc1118733-DE-1-1
Du : 17/12/20
Délibération exécutoire le : 17/12/20

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 décembre 2020

POLITIQUE C02 JEUNESSE
PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE DU DEPARTEMENT AU
SMEAG DE L'ÎLE DE LOISIRS DE VAL-DE-SEINE (200 000 €)

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération Conseil général n° 2000/97 en date du 28 avril 2000 portant sur la politique jeunesse du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-CD-1-5664.1 du 20 octobre 2017 portant extension des délégations de la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2020-CP-7186.1 du 15 mai 2020 portant sur l'attribution d'une participation au titre de l'année 2020 et approuvant la convention entre le Conseil départemental et le Syndicat mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs de Val de Seine,

Vu les statuts du Syndicat mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs de Val de Seine, de mars 2004,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier du Département en vigueur fixant les principes de financement des subventions,

Vu la demande présentée,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant que le Département souhaite offrir au public le plus large, un espace de loisirs, de détente et d'éducation à l'environnement, dans un cadre de nature préservé de l'urbanisation,

Considérant que l'Île de Loisirs de Val de Seine est un des outils essentiels de l'offre sportive et de nature en faveur de la population yvelinoise,

Considérant que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et la Commune des Mureaux, au prorata du nombre d'habitants et le Département contribuent à part égale au financement des frais de fonctionnement et d'exploitation qui ne sont pas couverts par des recettes de gestion et d'exploitation de l'Île de loisirs de Val de Seine,

Considérant que la crise sanitaire actuelle a eu un impact direct sur les recettes et la trésorerie de l'Île de loisirs de Val de Seine, au regard de la fermeture du site durant 3 mois et d'une baisse de fréquentation.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide le versement d'une participation complémentaire en fonctionnement de 200 000 € (deux cent mille euros) au Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Val de Seine, au titre de l'exercice 2020.

Approuve les termes de l'avenant annexé à la présente délibération (annexe 1).

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'avenant.

Dit que la contribution financière sera imputée au chapitre 65, article 6561 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 décembre 2020

PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE DU DEPARTEMENT AU SMEAG DE L'ÎLE DE LOISIRS DE VAL-DE-SEINE (200 000 €)

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (39) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Ne prend pas part au vote (1) : Jean-François Raynal.

Absents excusés (2) : Pierre Fond, Michel Laugier.

Procurations (5) : Sonia Brau à Philippe Benassaya, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capiaux, Elisabeth Guyard à Jean-Noël Amadei, Didier Jouy à Josette Jean, Elodie Sornay à Karl Olive.